



COURS DE COMPTABILITE GENERALE

POUR LES INFORMATIENS
SEANCE 3

SEANCE 3 : les achats & les ventes

- LES ACHATS
- LES VENTES
- LA TVA
- LES ENCAISSEMENTS
- LES DECAISSEMENTS

SEANCE 3 : les Achats

- Achats =

Prix d'achat hors taxes
+ Frais d'acquisition + TVA

SEANCE 3 : les achats

- EN LIQUIDE
Reste rare en entreprise
- PAR CHEQUE OU VIREMENT
- A CREDIT

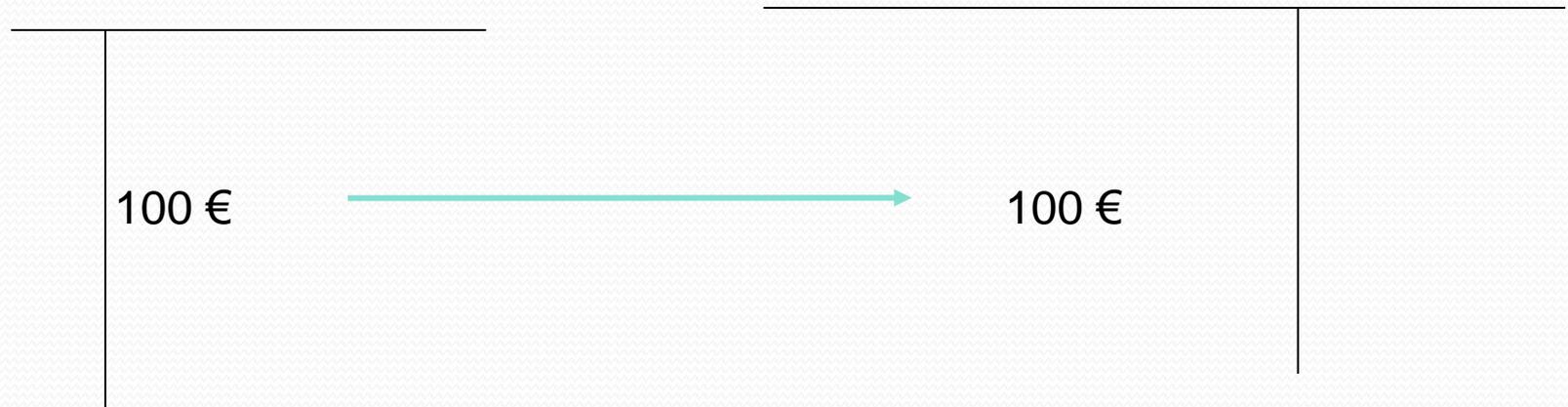
SEANCE 3 : les achats

- EN LIQUIDE



53 Caisse

602 achats



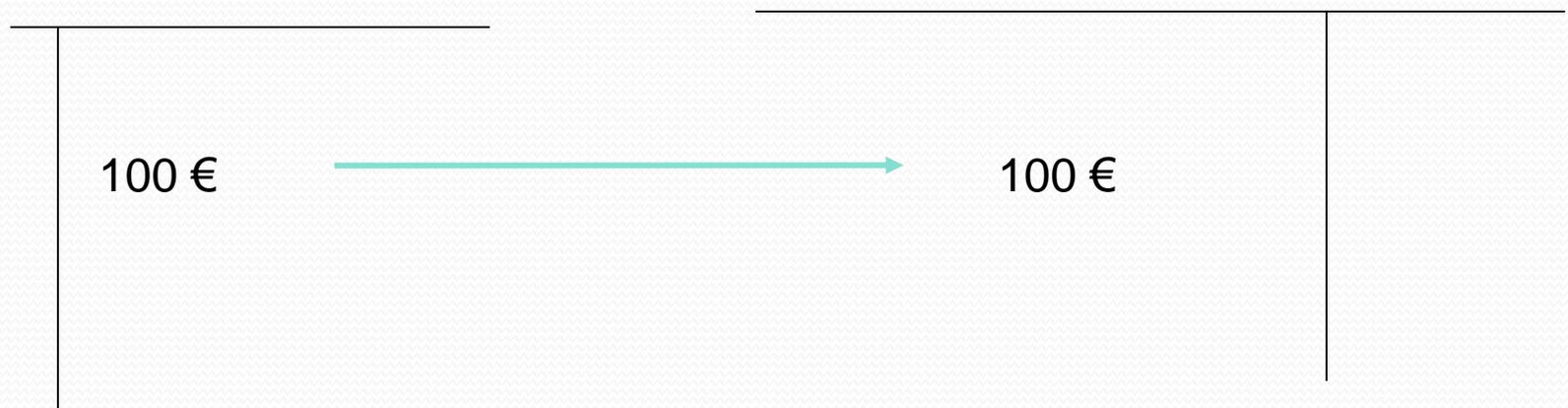
SEANCE 3 : les achats

- PAR CHEQUE OU VIREMENT



512 Banque

607 achats



SEANCE 3 : les achats

- A CREDIT

401 Fournisseur

601 achats



100 €



100 €

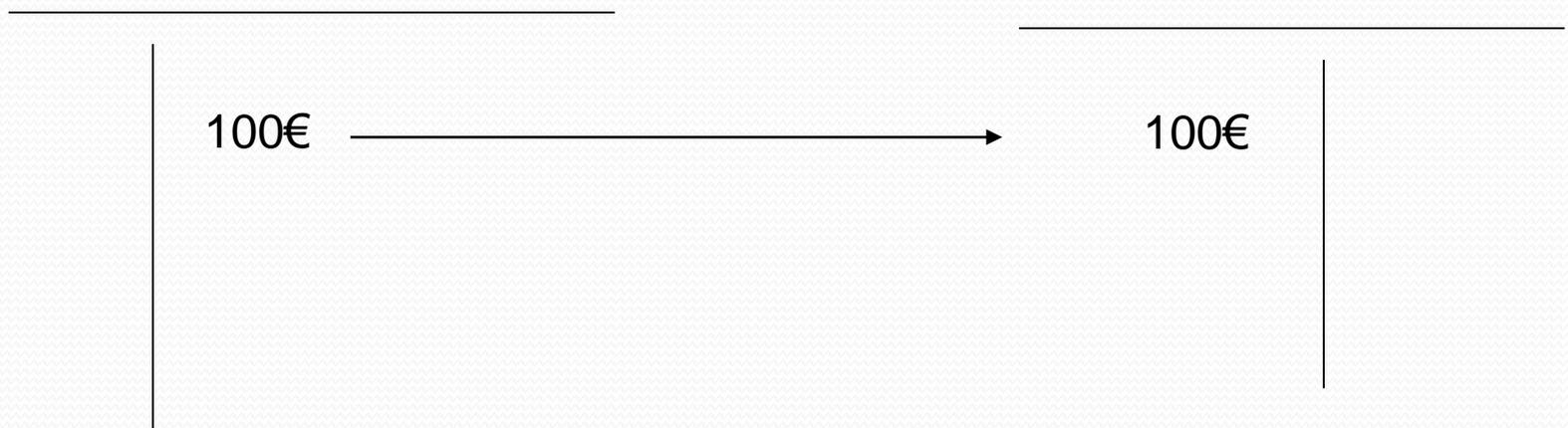
SEANCE 3 : les ventes

- EN LIQUIDE

Reste rare en entreprise

702 Ventes

53 Caisse



SEANCE 3 : les ventes

- PAR CHEQUE OU VIREMENT



707 Ventes

512 Banque



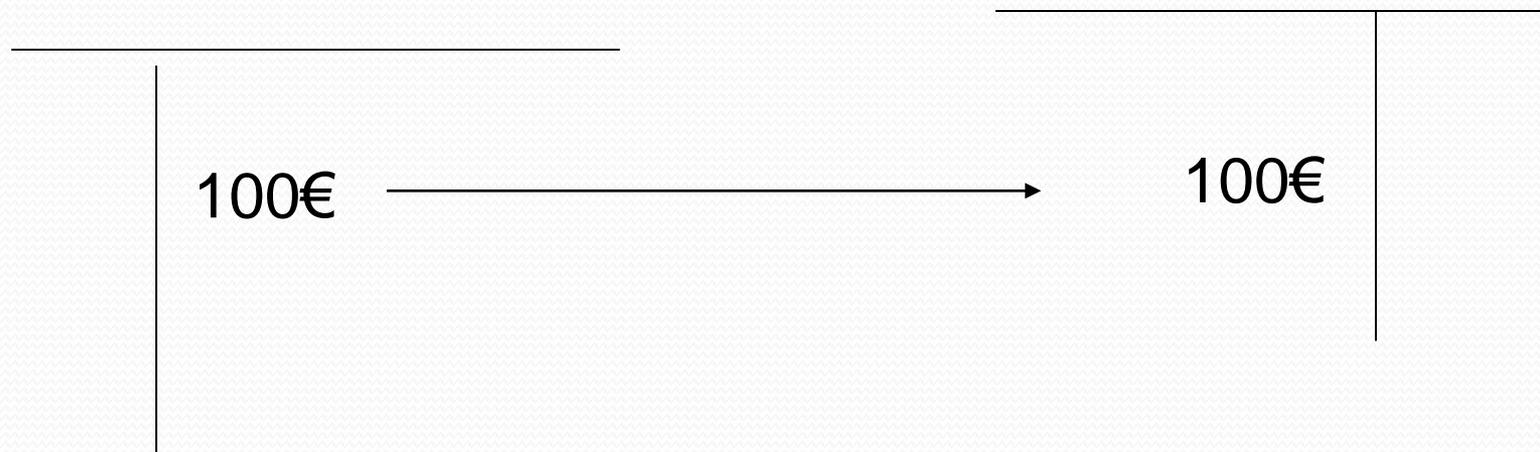
SEANCE 3 : les ventes

- A CREDIT



701 Ventas

41 Client Toto



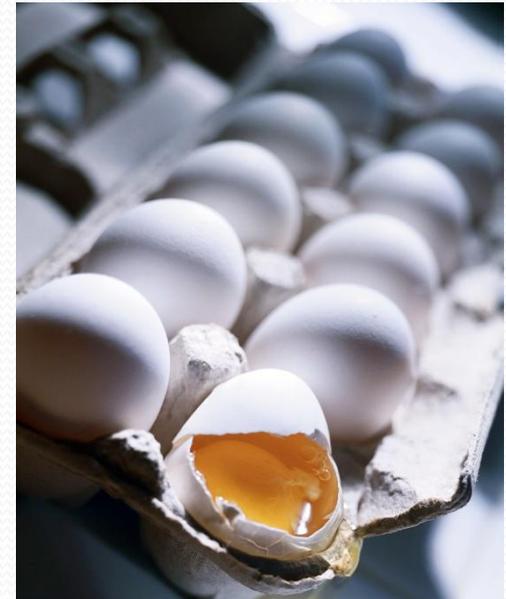
SEANCE 3 : les RRR

- RABAIS
- REMISES
- RISTOURNES

SEANCE 3 : les RRR

- RABAIS

Diminution de prix accordé ou obtenu pour des problèmes de **QUALITE** et de non-conformité avec la commande



SEANCE 3 : les RRR

REMISES

Réduction de prix acquises ou obtenue pour une quantité beaucoup plus importante par rapport à l'habitude

SEANCE 3 : les RRR

- RISTOURNES

Réduction de prix calculée en fin d'année par rapport au total acheté ou vendu.



SEANCE 3 : les RRR

COMPTABILISATION :

- les RRR sont sur la facture :

On enregistre le net

- les RRR ne sont pas sur la facture :
ils parviennent sous forme
d'un avoir

SEANCE 3 : la TVA

**Impôt indirect qui frappe
l'ensemble des biens et
services consommés ou
utilisés en France**

SEANCE 3 : TVA

- TVA Collectée : sur les produits et les cessions d'immobilisations
 - Sur les débits : reversée au titre du mois du fait générateur (livraison ou date de facturation)
 - Sur les encaissements : reversée au titre du mois du fait générateur : le paiement

SEANCE 3 : la TVA

- La TVA RECUPERABLE :

Déductible sur les achats de biens et services, et les acquisitions d'immobilisations.

SEANCE 3 : la TVA

- La TVA A PAYER:

TVA collectée – TVA récupérable

SEANCE 3 : les règlements

- **Au comptant**
 - **Permettra d'obtenir un escompte de règlement**
- **A crédit**
 - **Permettra de régler à 30, 60 ou 90 jours**



SEANCE 3 : les règlements :

1°) Au comptant :

Escompte de règlement :

Diminution de prix obtenu ou accordé pour paiement plus rapide. Ils s'enregistrent TOUJOURS car leur nature est d'ordre FINANCIER.

SEANCE 3 : les règlements

2°) A crédit :

Ce crédit se matérialise :

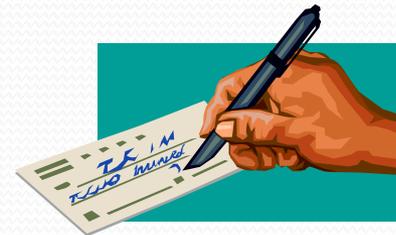
- Par une traite
- Par un billet à ordre



SEANCE 3 : les règlements

- LA TRAITE :

Écrit par lequel une personne (le tireur) donne l'ordre à un de ses débiteurs (le tiré) de payer une somme à une date donnée, à une troisième personne (le bénéficiaire)



SEANCE 3 : les règlements

- LE BILLET A ORDRE :

écrit par lequel le souscripteur s'engage à payer à une autre personne (le bénéficiaire) ou à son ordre une somme à une date donnée (=reconnaissance de dettes)

